

Résidence Minerve

Place Terdelt 2
1030 Brussel (Schaarbeek)
KBO: 0.850.222.816
Banque: BE15 2100 3875 9030 BIC: GEBABEBB



Syndic

Immo Dominique bv

Aarschotsestraat 113
1800 Peutie
Tél: 02 756 52 00
IPI: 207.379

Données soumises au RGDP, à traiter
avec soins appropriés

Pag.: 1/11

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**Date: 29-11-2022 à 18:00**Explication des abréviations utilisées :

CDC : Conseil de copropriété
ROI : Règlement d'ordre intérieur
AG : Assemblée Générale

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - LISTE DES ASSISTANTS AU DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE

Participant	Lot(s)	Prés	De	Au	Dist	Ecr	Procuration	Parts
ARBUTINA Jadranka	E11	☒			☐	☐	BROSENS Betty	765
BALFROID Thierry	GAR 039	☐			☐	☐		0
BERTRAND Michel	A02/C02/GAR 082/GAR 083	☒			☐	☐		3590
BEUEL - MOROZOVA	GAR 037	☐			☐	☐		0
BHARDWAJ Mahesh	F06/GAR 084	☒			☐	☐		2184
BLOCKMANS Inès	B05	☒			☐	☐	VANDEN WIJNGA	768
BOUCHE Viviane	GAR 085	☐			☐	☐		0
BOVENZI Fiorenzo	A11/GAR 115	☐			☐	☐		0
BRADFER Bruno	D03	☐			☐	☐		0
BRINON - VAN DERTRAPPE	B04	☒			☐	☐		768
BROSENS Betty	D11	☒			☐	☐		1115
BRUYERE - BROCHE	GAR 076/GAR 075	☐			☐	☐		0
BUSARD - GOEDERT	GAR 081	☐			☐	☐		0
CABRAL Rochelle	A07/GAR 035	☐			☐	☐		0
CHAIDRON Elodie	D04/GAR 104	☒			☐	☐	STASSIJNS Jorgen	1311
CHANTRAINE Denis	B07/GAR 080	☒			☐	☐		964
CHENOT Paul	GAR 090	☒			☐	☐		235
COLLIGNON - MARTIN	B09	☐			☐	☐		0
CURIAS René	C05/GAR 112	☒			☐	☐		1311
DAYAM I BVBA	D05/GAR 041	☐			☐	☐		0
DE BRUYN Christina	E01/F01	☒			☐	☐		2742
DE GROOT - REID	C03/GAR 105	☒			☐	☐		1311
DE ROUFFIGNAC - WILLIG	A09/GAR 074	☒			☐	☐	DONNERS Camille	2173

Pag.: 1/11

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pag.: 2/11

Date: 29-11-2022 à 18:00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - LISTE DES ASSISTANTS AU DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE

Participant	Lot(s)	Prés	De	Au	Dist	Ecr	Procuration	Parts
DEGRAVE - DE LAMOTTE	K00	☒			☐	☐		902
DENIS - NOIROT	A01	☒			☐	☐	DONNERS Camille	1977
DENIS - VAN HOUTTE	F11/GAR 114	☒			☐	☐	BROSENS Betty	2173
DONNERS Camille	B01	☒			☐	☐		768
DUBREUCQ David	D10	☒			☐	☐	BROSENS Betty	1115
E.C.A. Invest s.a.	J00	☒			☐	☐	MAHIEU - KAS	954
ELAERTS	A08/GAR 078	☒			☐	☐		2173
ERPICUM - THEUNISSEN	E09/E06/GAR 111/GAR 106	☒			☐	☐	DONNERS Camille	1922
FIEVEZ - LEROY	GAR 103	☐			☐	☐		0
FITA - LAVENCY	F05/GAR 095	☒			☐	☐		2172
FLAMMANG - TOURRE	F10/GAR 036/GAR 088	☒			☐	☐		2436
FORTON Arthur	M00/L00	☒			☐	☐		2137
GANDYRA Laura	F09/GAR 102	☐			☐	☐		0
GEORGE Mirela	D09	☐			☐	☐		0
GESQUIERE Frido	A03/GAR 079	☐			☐	☐		0
GHEORGHU Iuliana	E03	☐			☐	☐		0
GHOUNDIHAL - SCAVEE	D08	☐			☐	☐		0
HENNAUX - SIDOR	F04	☒			☐	☐		1977
HEYDEN Jean-Pierre	C11/GAR 097	☐			☐	☐		0
HULIARAS	D06	☒			☐	☐	AGAPIOS	1115
JANS - MARLOYE	F02	☐			☐	☐		0
JOUREZ - JACQUOT	B11	☐			☐	☐		0
KAPUR Sandeep	F07/GAR 108	☒			☐	☐	BHARDWAJ Mahes	2173
LAMOUCHE	C09	☒			☐	☐	MAZY - DE CONIN	1115
LAZEGA - CHAVÉE	GAR 086	☐			☐	☐		0
LOMBAERTS Denise	F03/GAR 089	☒			☐	☐	DE GROOT - REID	2212
MAECK Liliane	D01	☒			☐	☐	HENNAUX - SIDOR	1115
MAHIEU - KAS	C07	☒			☐	☐		1115
MAHIEU Henri	G12/GAR 091/GAR 040	☒			☐	☐		2252
MAZY - DE CONINCK	C04/GAR 107	☒			☐	☐		1311
MIDDAGH Michèle	C01	☒			☐	☐		1115
MOELANTS Katlijn	GAR 096	☒			☐	☐		195
NANNI Alessandro	B06	☐			☐	☐		0
NICOLETTI Yves	E10	☐			☐	☐		0
PAQUAY Luna	C06/GAR 092	☐			☐	☐		0
PASSARELLA Cindy	D07/GAR 109	☒			☐	☐		1311
PIMPURNIAUX - QUIBUS	E07	☐			☐	☐		0

Pag.: 2/11

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Date: 29-11-2022 à 18:00

Pag.: 3/11

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - LISTE DES ASSISTANTS AU DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE

Participant	Lot(s)	Prés	De	Au	Dist	Ecr	Procuration	Parts
PLANTEY- VERCAUTEREN	F08	☐			☐	☐		0
POLOME - DEHU	E02	☐			☐	☐		0
STASSIJNS Jorgen	A06	☒			☐	☐		1977
STILLEMANS Daniel	E04	☐			☐	☐		0
Succession Denise GILBERT	B03/GAR 087	☐			☐	☐		0
THIRY Frédéric	GAR 038	☐			☐	☐		0
VAN HAMME François	E08	☐			☐	☐		0
VAN LAETHEM Danielle	E05	☐			☐	☐		0
VANDEN WIJNGAERT Christi	A05/GAR 110	☒			☐	☐		2173
VANDENBOSCH - DORVAL	B02	☐			☐	☐		0
VANDERMEIREN - JAUMAIN	B10	☐			☐	☐		0
VANDERMEIREN - JAUMAIN	A10	☐			☐	☐		0
VANOVERSCHELDE Odile	GAR 094	☐			☐	☐		0
VERHAEGEN Caroline	D02	☒			☐	☐		1115
VERHEVICK Celine	C08/GAR 077	☐			☐	☐		0
VILLAFRANCA Lou	B08	☐			☐	☐		0
VOLLEMAERE Joséphine	C10/GAR 113	☒			☐	☐		1311
WAUTERS Guy	A04/GAR 093	☒			☐	☐		2172

Le vote est valide.

Nbre assistants 41 De 78
 Quotités présents 63720 De 100000 % quotités 63.72%

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - RÉSULTAT DU VOTE

N° **Ordre du jour**

0 **Vérification des présences et des procurations, droits de vote et validité de l'Assemblée Générale**

Les propriétaires de la résidence se sont réunis aujourd'hui en Assemblée Générale à la suite d'une invitation du Syndic en date du 10/11/2022, conformément à la loi, adressée à tous les propriétaires.

Une liste de présence a été établie où les présences de tous les propriétaires présents sont notées, ainsi que les mandataires des propriétaires qui se sont fait représenter.

1 **Désignation du président, des éventuels assesseurs et du secrétaire de l'assemblée générale**

1.1 **Désignation du Président de séance**

Pour
63.720

Contre
0

Abstention
0

Votes 63720 van 63720

Résultat 100,0 %

Quotité requise

50% + 1

Concl. Approuvé

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pag.: 4/11

Date: 29-11-2022 à 18:00

C'est sans aucune opposition que l'Assemblée générale accepte la désignation de M. STASSIJNS pour assurer la présidence de la présente séance.

1.2 Désignation des éventuels assesseurs

Pour	Contre	Abstention
63.720	0	0

Votes	63720 van 63720	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé
-------	-----------------	----------	---------	-----------------	---------	--------	----------

C'est sans aucune opposition que l'assemblée générale accepte la désignation de MME DONNERS pour assurer la rôle d'assesseur de la présente séance.

1.3 Désignation du secrétaire de séance

Pour	Contre	Abstention
63.720	0	0

Votes	63720 van 63720	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé
-------	-----------------	----------	---------	-----------------	---------	--------	----------

C'est sans aucune opposition que l'assemblée générale accepte la désignation de Mr Mathieu ROBERT représentants du Syndic pour assurer le rôle de secrétaire de la présente séance.

2 Décharges

2.1 Décharges au Conseil de Copropriété

Pour	Contre	Abstention
63.720	0	0

Votes	63720 van 63720	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé
-------	-----------------	----------	---------	-----------------	---------	--------	----------

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge aux membres du Conseil de copropriété pour l'exercice écoulé.
L'assemblée générale vote POUR donner décharge au conseil de copropriété.
Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

2.2 Décharges au Commissaire aux comptes

Pour	Contre	Abstention
63.720	0	0

Votes	63720 van 63720	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé
-------	-----------------	----------	---------	-----------------	---------	--------	----------

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au Commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé.
L'assemblée générale vote POUR donner décharge au Commissaire aux comptes.
Résolution adoptée à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

2.3 Décharges au Syndic

Pour	Contre	Abstention
63.720	0	0

Votes	63720 van 63720	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé
-------	-----------------	----------	---------	-----------------	---------	--------	----------

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur la décharge au syndic pour l'exercice écoulé en tenant compte des remarques au point 4.4.

L'assemblée générale vote POUR la décharge au syndic

Après délibération, l'AG donne son ACCORD pour ceci.

3 Elections & mandats

Pag.: 4/11

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pag.: 5/11

Date: 29-11-2022 à 18:00

3.1	Mandats des membres du Conseils de Copropriété	Pour 63.720	Contre 0	Abstention 0
-----	--	----------------	-------------	-----------------

Votes	63720 van 63720	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé
-------	-----------------	----------	---------	-----------------	---------	--------	----------

Se présentent comme candidat Conseil de Copropriété :

- Mme Chaidron
- Mr Bhardwaj (jusqu'a son déménagement de l'immeuble)
- Mr Bertrand

L'Assemblée Générale délibère, conclusion du vote : approuvé.

3.2	Désignation du Commissaire aux comptes	Pour 63.720	Contre 0	Abstention 0
-----	--	----------------	-------------	-----------------

Votes	63720 van 63720	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé
-------	-----------------	----------	---------	-----------------	---------	--------	----------

Se présente comme candidat Commissaire aux comptes :

Madame Donners se présente comme Commissaire aux comptes.

Après délibération, l'AG donne son ACCORD pour ceci.

3.3 En cas d'absence de candidat pour le commissaire aux comptes - Mandat au Syndic en concertation avec le conseil de copropriété pour choisir un commissaire aux comptes professionnel

Le syndic indique qu'en l'absence de candidat un expert sera nommé sous réserves de disponibilités au sein de la copropriété.

4 Rapport sur l'exercice écoulé

4.1 Rapport annuel du Conseil de Copropriété sur l'exercice de sa mission

Le conseil de copropriété présente son rapport.

4.2	Evaluation des contrats fournisseurs habituels	Pour 63.720	Contre 0	Abstention 0
-----	--	----------------	-------------	-----------------

Votes	63720 van 63720	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé
-------	-----------------	----------	---------	-----------------	---------	--------	----------

L'assemblée générale est invitée à se prononcer sur le maintien des contrats en cours.
L'assemblée générale est satisfaite des contrats en cours.

L'assemblée demande la vérification de la manutention du sel de l'adoucisseur.

Après délibération, l'AG donne son ACCORD pour ceci.

4.3	Action(s) en justice et/ou contentieux impliquant l'Association des Copropriétaires	Pour 63.720	Contre 0	Abstention 0
-----	---	----------------	-------------	-----------------

Votes	63720 van 63720	Résultat	100,0 %	Quotité requise	50% + 1	Concl.	Approuvé
-------	-----------------	----------	---------	-----------------	---------	--------	----------

Pag.: 5/11

Date: 29-11-2022 à 18:00

Le syndic indique qu'il n'y a aucun dossier en cours.

4.4 Salle de réunion et chambre d'appoint - situation à ce jour

Le syndic à pris ses renseignements auprès de son conseiller juridique, à la suite de cela un mandat a été donné à l'architecte MEDORI.

L'architecte MEDORI se renseigne auprès des autorités afin de vérifier l'affectation actuelle et le changement possible.

L'assemblée évoque le manque de suivi du syndic, notamment l'ordre des conditions émises par l'AG de 2021.

le syndic manque dans ce dossier

5 Reconduction du mandat de Syndic IMMO DOMINIQUE

Pour
63.720

Contre
0

Abstention
0

Votes 63720 van 63720

Résultat 100,0 % Quotité requise 50% + 1

Concl. Approuvé

Après délibération, le mandat du Syndic actuel, la société Immo Dominique srl, représentée par Mathieu ROBERT, est prolongé jusqu'à la prochaine AG Statutaire. Au cas où cette réunion serait reportée ou ne pourrait être tenue pour une raison quelconque, le mandat sera prolongé jusqu'au jour où une AG Statutaire pourra se tenir.

Le syndic à fait quelques changement par rapport au contrat précédent, le prix augmente de 1.605 euros/mois à 1.839 euros/mois ttc.

L'assemblée générale donne mandat au conseil de copropriété pour analyse et signature du nouveau contrat.

6 Comptabilité de l'exercice clôturé

6.1 Rapport du Commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes fait son rapport.

L'assemblée générale en prend acte

6.2 Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31/12/2021

Pour
63.720

Contre
0

Abstention
0

Votes 63720 van 63720

Résultat 100,0 % Quotité requise 50% + 1

Concl. Approuvé

Après délibération, les comptes de l'exercice 2021-2022 (les deux derniers trimestres de 2021 et les deux premiers trimestre de 2022) sont approuvé sous réserve de vérification du dossier "salle de réunion".

Après délibération, l'AG donne son ACCORD pour ceci sous réserves de résolution du dossier chambre d'appoint et du dossier caméra "STANLEY".

7 Disposition à adopter

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pag.: 7/11

Date: 29-11-2022 à 18:00

7.1	Accord d'appel aux services d'une société détenue par le Syndic (service maintenance)	Pour 63.720	Contre 0	Abstention 0
-----	---	----------------	-------------	-----------------

Votes 63720 van 63720 **Résultat** 100,0 % **Quotité requise** 50% + 1 **Concl.** Approuvé

Le syndic indique que son service maintenance fait partie intégrante de IMMO DOMINIQUE et en avise l'assemblée générale. L'assemblée générale vote POUR faire appel aux services maintenance du SYNDIC en cas de besoin.

Après délibération, l'AG donne son ACCORD pour ceci.

7.2	Mandat au Syndic, en consultation avec le Conseil de Copropriété, pour souscrire, résilier ou remplacer tout contrat annuel.	Pour 63.720	Contre 0	Abstention 0
-----	--	----------------	-------------	-----------------

Votes 63720 van 63720 **Résultat** 100,0 % **Quotité requise** 50% + 1 **Concl.** Approuvé

L'assemblée générale APPROUVE la proposition et donne mandat au syndic en concertation avec le Conseil de copropriété pour souscrire, résilier ou remplacer tout contrat annuel.

Après délibération, l'AG donne son ACCORD pour ceci.

8 Point travaux

8.1	Travaux extraordinaire à prévoir (Art.3.89§1.16°)	Pour 63.720	Contre 0	Abstention 0
-----	---	----------------	-------------	-----------------

Votes 63720 van 63720 **Résultat** 100,0 % **Quotité requise** 2/3 **Concl.** Approuvé

Les façades sont à prévoir ainsi que l'état de la plomberie et la toiture, le garage. L'expert MEDORI reviendra vers l'assemblée lors de la prochaine assemblée ordinaire ou lors d'une assemblée extraordinaire.

8.2 Permis d'environnement nomination d'un expert

Le syndic a déjà entrepris des démarches dans la mise à jour du permis d'environnement et informe l'assemblée qu'il mandate un expert afin de continuer le dossier pour les points + techniques.

L'assemblée générale en prend acte

8.3	Installation de panneaux solaires sur la toiture à destination des communs avec un budget de 15.000 euros htva	Pour 0	Contre 63.720	Abstention 0
-----	--	-----------	------------------	-----------------

Votes 0 van 63720 **Résultat** 0,0 % **Quotité requise** 2/3 **Concl.** Non approuvé

Pag.: 7/11

Date: 29-11-2022 à 18:00

Vote négatif de: ARBUTINA Jadranka (765 quotités); BERTRAND Michel (3590 quotités); BHARDWAJ Mahesh (2184 quotités); BLOCKMANS Inès (768 quotités); BRINON - VAN DERTRAPPEN (768 quotités); BROSENS Betty (1115 quotités); CHAIDRON Elodie (1311 quotités); CHANTRAINE Denis (964 quotités); CHENOT Paul (235 quotités); CURIAS René (1311 quotités); DE BRUYN Christina (2742 quotités); DE GROOT - REID (1311 quotités); DE ROUFFIGNAC - WILLIG (2173 quotités); DEGRAVE - DE LAMOTTE (902 quotités); DENIS - NOIROT (1977 quotités); DENIS - VAN HOUTTE (2173 quotités); DONNERS Camille (768 quotités); DUBREUCQ David (1115 quotités); E.C.A. Invest s.a. (954 quotités); ELAERTS (2173 quotités); ERPICUM - THEUNISSEN (1922 quotités); FITA - LAVENCY (2172 quotités); FLAMMANG - TOURRE (2436 quotités); FORTON Arthur (2137 quotités); HENNAUX - SIDOR (1977 quotités); HULIARAS (1115 quotités); KAPUR Sandeep (2173 quotités); LAMOUCHE (1115 quotités); LOMBAERTS Denise (2212 quotités); MAECK Liliane (1115 quotités); MAHIEU - KAS (1115 quotités); MAHIEU Henri (2252 quotités); MAZY - DE CONINCK (1311 quotités); MIDDAGH Michèle (1115 quotités); MOELANTS Katlijn (195 quotités); PASSARELLA Cindy (1311 quotités); STASSIJS Jorgen (1977 quotités); VANDEN WIJNGAERT Christiane (2173 quotités); VERHAEGEN Caroline (1115 quotités); VOLLEMAERE Joséphine (1311 quotités); WAUTERS Guy (2172 quotités);

Le syndic propose afin d'alléger les charges d'électricité des communs avec la pose de panneaux solaires à destination des communs avec un budget de 15.000 euros htva (à 10% près).

Après délibération, l'AG décide de reporter ce point lors de la prochaine assemblée et ce après analyse de la toiture.

8.4	Installation d'une cogénération à destination des communs	Pour 0	Contre 63.720	Abstention 0
------------	--	------------------	-------------------------	------------------------

Votes	0 van 63720	Résultat	0,0 %	Quotité requise	2/3	Concl. Non approuvé
--------------	-------------	-----------------	-------	------------------------	-----	----------------------------

Vote négatif de: LOMBAERTS Denise (2212 quotités); MAECK Liliane (1115 quotités); MAHIEU - KAS (1115 quotités); MAHIEU Henri (2252 quotités); MAZY - DE CONINCK (1311 quotités); MIDDAGH Michèle (1115 quotités); MOELANTS Katlijn (195 quotités); PASSARELLA Cindy (1311 quotités); STASSIJS Jorgen (1977 quotités); VANDEN WIJNGAERT Christiane (2173 quotités); VERHAEGEN Caroline (1115 quotités); VOLLEMAERE Joséphine (1311 quotités); WAUTERS Guy (2172 quotités); ARBUTINA Jadranka (765 quotités); BERTRAND Michel (3590 quotités); BHARDWAJ Mahesh (2184 quotités); BLOCKMANS Inès (768 quotités); BRINON - VAN DERTRAPPEN (768 quotités); BROSENS Betty (1115 quotités); CHAIDRON Elodie (1311 quotités); CHANTRAINE Denis (964 quotités); CHENOT Paul (235 quotités); CURIAS René (1311 quotités); DE BRUYN Christina (2742 quotités); DE GROOT - REID (1311 quotités); DE ROUFFIGNAC - WILLIG (2173 quotités); DEGRAVE - DE LAMOTTE (902 quotités); DENIS - NOIROT (1977 quotités); DENIS - VAN HOUTTE (2173 quotités); DONNERS Camille (768 quotités); DUBREUCQ David (1115 quotités); E.C.A. Invest s.a. (954 quotités); ELAERTS (2173 quotités); ERPICUM - THEUNISSEN (1922 quotités); FITA - LAVENCY (2172 quotités); FLAMMANG - TOURRE (2436 quotités); FORTON Arthur (2137 quotités); HENNAUX - SIDOR (1977 quotités); HULIARAS (1115 quotités); KAPUR Sandeep (2173 quotités); LAMOUCHE (1115 quotités);

Ce point était à l'ordre du jour de l'assemblée précédente, avec la crise de l'énergie actuelle gaz/électricité, le syndic demande la position de l'assemblée sur l'installation d'une cogénération à destination des communs.

Après délibération, l'AG décide de reporter ce point en lien avec les panneaux solaires.

9	Dossier PARK MINERVE - Explication et situation à ce jour	Pour 63.720	Contre 0	Abstention 0
----------	--	-----------------------	--------------------	------------------------

Votes	63720 van 63720	Résultat	100,0 %	Quotité requise	80%	Concl. Approuvé
--------------	-----------------	-----------------	---------	------------------------	-----	------------------------

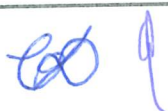
Le syndic évoque la situation actuelle, les travaux importants qui seront à venir dans la galerie des garages seront une source de conflits et le caractère actuel risquerait de mettre en péril la bonne continuité de ceux-ci.

Le syndic propose la création d'une ACP PARC propre avec son propre numéro BCE, la décision doit être mis à l'ordre du jour des autres ACP composant le parc.

Le syndic avertira la volonté de l'ACP MINERVE officiellement.

Après délibération, l'AG donne son ACCORD pour ceci.

10 Comptabilité du nouvel exercice




Date: 29-11-2022 à 18:00

10.1	Approbation du budget prévisionnel pour les dépenses courantes	Pour	Contre	Abstention
		63.720	0	0

Votes 63720 van 63720 Résultat 100,0 % Quotité requise 50% + 1 Concl. Approuvé

L'ACP continue à travailler avec des décomptes trimestrielles. Le Fonds de roulement est insuffisant.

En raison des couts de l'énergie actuel et afin de pouvoir subvenir aux paiements des facture le syndic propose d'augmenter le fond de roulement à 94.500 EUR soit un complément de 17.000 EUR sera appelé sur les 2 prochains trimestre.

Après délibération, l'AG donne son ACCORD sur ceci.

10.2	Fixation du montant pour le fonds de réserve	Pour	Contre	Abstention
		63.720	0	0

Votes 63720 van 63720 Résultat 100,0 % Quotité requise 50% + 1 Concl. Approuvé

Au 30/09/21, le fonds de réserve s'élève à 108.235,46 EUR.

Pour le Fonds de Réserve, des appels de 18.900 EUR par trimestre resteront d'application jusqu'à la fin d'emprunt.

Après délibération, l'AG donne son ACCORD ceci.

10.3	Mode de financement des dépenses décidées par l'Assemblée	Pour	Contre	Abstention
		0	0	63.720

Votes 0 van 0 Résultat 0,0 % Quotité requise 50% + 1 Concl. Non approuvé

Abstention de: ARBUTINA Jadranka (765 quotités); BERTRAND Michel (3590 quotités); BHARDWAJ Mahesh (2184 quotités); BLOCKMANS Inès (768 quotités); BRINON - VAN DERTRAPPEN (768 quotités); BROSENS Betty (1115 quotités); CHAIDRON Elodie (1311 quotités); CHANTRAINE Denis (964 quotités); CHENOT Paul (235 quotités); CURIAS René (1311 quotités); DE BRUYN Christina (2742 quotités); DE GROOT - REID (1311 quotités); DE ROUFFIGNAC - WILLIG (2173 quotités); DEGRAVE - DE LAMOTTE (902 quotités); DENIS - NOIROT (1977 quotités); DENIS - VAN HOUTTE (2173 quotités); DONNERS Camille (768 quotités); DUBREUCQ David (1115 quotités); E.C.A. Invest s.a. (954 quotités); ELAERTS (2173 quotités); ERPICUM - THEUNISSEN (1922 quotités); FITA - LAVENCY (2172 quotités); FLAMMANG - TOURRE (2436 quotités); FORTON Arthur (2137 quotités); HENNAUX - SIDOR (1977 quotités); HULIARAS (1115 quotités); KAPUR Sandeep (2173 quotités); LAMOUCHE (1115 quotités); LOMBAERTS Denise (2212 quotités); MAECK Liliane (1115 quotités); MAHIEU - KAS (1115 quotités); MAHIEU Henri (2252 quotités); MAZY - DE CONINCK (1311 quotités); MIDDAGH Michèle (1115 quotités); MOELANTS Katlijn (195 quotités); PASSARELLA Cindy (1311 quotités); STASSIJNS Jorgen (1977 quotités); VANDEN WIJNGAERT Christiane (2173 quotités); VERHAEGEN Caroline (1115 quotités); VOLLEMAERE Joséphine (1311 quotités); WAUTERS Guy (2172 quotités);

Sans objet

10.4	Attribution de la prime suite aux travaux d'isolation au fonds de réserve	Pour	Contre	Abstention
		63.720	0	0

Votes 63720 van 63720 Résultat 100,0 % Quotité requise 50% + 1 Concl. Approuvé

Le syndic propose l'attribution de la prime suite aux travaux d'isolation façade et pignon (hors terrasses) aux réserves en vue des prochains chantiers à prévoir.

Après délibération, l'AG donne son ACCORD pour l'attribution au fonds de réserve.

11 Divers

Date: 29-11-2022 à 18:00

11.1	Modification ROI, période de mise en service du chauffage	Pour	Contre	Abstention
		53.175	10.545	0

Votes 53175 van 63720 **Résultat** 83,5 % **Quotité requise** 50% + 1 **Concl.** Approuvé

Vote négatif de: ARBUTINA Jadranka (765 quotités); BLOCKMANS Inès (768 quotités); BROSENS Betty (1115 quotités); DENIS - VAN HOUTTE (2173 quotités); DUBREUCQ David (1115 quotités); FLAMMANG - TOURRE (2436 quotités); VANDEN WIJNGAERT Christiane (2173 quotités);

Le règlement actuel prévoit une coupure de chauffage du 15 mai au 15 septembre, cependant certains copropriétaires pendant cette période souhaitent obtenir un minimum de chauffage pour les périodes + fraîches.

Après délibération, l'AG donne son ACCORD pour conserver le système actuel.

11.2	Approbation des raccordements électriques pour le rechargement des véhicules privés (coût payé par le copropriétaire)	Pour	Contre	Abstention
		60.210	0	3.510

Votes 60210 van 60210 **Résultat** 100,0 % **Quotité requise** 50% + 1 **Concl.** Approuvé

Abstention de: DE BRUYN Christina (2742 quotités); BRINON - VAN DERTRAPPEN (768 quotités);

L'assemblée évoque ce point.

Le syndic évoque que chaque branchement à destination de rechargement de véhicule électrique doit respecter les conditions ci-dessous :

- Avertir le syndic et obtenir l'autorisation de l'emplacement du câblage
- L'installation doit être faite par un électricien
- L'installation doit être faite sur un compteur privatif
- L'installation doit être contrôlée par un organisme de contrôle agréé
- Le copropriétaire doit prévenir à l'avance pour ce type de travaux
- Avertir le syndic à la fin des travaux et transmettre le rapport de contrôle de l'organisme agréé
- Les dégâts soient couverts par la compagnie d'assurances en cas d'incendie
- L'attestation de l'électricien que cela n'impactera pas l'installation des communs
- Sous réserve de l'acceptation de la commune

L'assemblée donne son ACCORD pour les installations privatives futures côté MINERVE sous réserve des conditions ci-dessus et ce jusqu'à la nouvelle législation ou une nouvelle décision d'une assemblée générale futures.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Pag.: 11/11

Date: 29-11-2022 à 18:00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - FIN

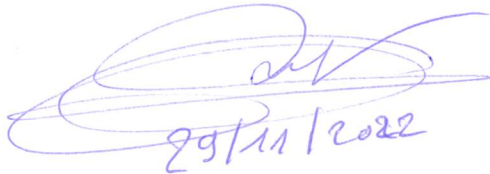
En ce qui concerne les votes, il est nécessaire de se référer au résultat au-dessus du point.

Les copropriétaires dispensent et se substituent au syndic quant à ses obligations et responsabilités pour toute communication prévue au C.C. art. 577-10§4 envers les personnes occupantes disposant d'un droit réel ou personnel.

Il est donc recommandé aux propriétaires bailleurs de leur envoyer copie des décisions qui les concernent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de l'Assemblée Générale est levée à 21h05.

Toute remarque relative au présent procès-verbal doit être faite conformément à la loi (C.C. art. 577-9§1er).



29/11/2022

Lu et approuvé

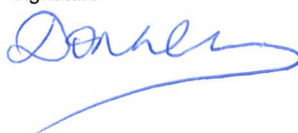
Date

Nom

Signature

29/11/22

DONNELS



Pag.: 11/11